

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2018**

Nombre de Conseillers : 19			
Numéro délibération :	1-3	4-6	7-18
Nombre de présents :	13	12	13
Nombre de pouvoirs :	3	3	3

L'an deux mille dix-huit et quatre avril, le Conseil Municipal de la commune de LE THORONET, dûment convoqué le trente mars deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur UVERNET Gabriel et en son absence M. BUISINE Serge, 1^{er} Adjoint (pour le vote des comptes administratifs).

PRESENTS : UVERNET Gabriel, Maire, BUISINE Serge, DIETRICH-WEISS Elisabeth, MARTIN Alain, PELLERIN Annick, BERGEZ Danielle, Adjoints ; TAXI Odile, Conseillère Municipale déléguée ; BERTHIAUX Françoise, BERTHIAUX Lucien, BESSONE Éric, BOISBOURDIN Philippe, PALDACCI-UVERNET Antony, SILVA Alain.

Absents et excusés :

**UVERNET Gabriel, Maire (pour les points 4, 5 et 6).
GARCIA Éric (pouvoir à SILVA Alain),
RONET-YAGUE Delphine (pouvoir à PELLERIN Annick),
ZAMORA Jean-Luc (pouvoir à DIETRICH-WEISS Elisabeth),
LAMBERT Éliane,
LESUEUR Frédéric,
SCHLICHTER Danièle.**

Désignation du secrétaire de séance : Mme Annick PELLERIN

Adoption du compte rendu : Adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions : Aucune.

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Serge BUISINE, Adjoint aux finances, indique que les comptes de gestion sont strictement identiques aux comptes administratifs du Trésor Public.

De ce fait, M. BUISINE propose de commenter et répondre aux demandes des élus à la lecture des comptes administratifs, plus accessibles que les documents du Trésor Public. L'ensemble du Conseil municipal valide sa proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : : De déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Commune dressé pour l'exercice 2017, par Mme la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : De déclarer que le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable dressé pour l'exercice 2017, par Mme la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : De déclarer que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé pour l'exercice 2017, par Mme la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Monsieur BUISINE Serge préside désormais la séance.

4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur LE MAIRE ayant quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur BUISINE Serge, Premier Adjoint préside.

Monsieur BUISINE expose que le compte administratif retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2017.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2017 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire suivant. Les résultats des différentes sections sont présentés dans le document annexé au présent rapport.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	2 546 748,88 €
Excédent de fonctionnement 2016	+ 266 740,72 €
Recettes de l'exercice	2 933 878,04 €
Solde d'exécution	653 869,88 €

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent de fonctionnement de **653 869,88 €**

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	393 590,53 €
Déficit d'investissement 2016	- 131 041,78 €
Recettes de l'exercice	508 684,58 €
Solde d'exécution	15 947,73 €

L'exécution du budget 2017 dégage donc un déficit d'investissement de **15 947,73 €**

RESTES A REALISER	
Restes à réaliser dépenses	- 51 266,67 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Solde restes à réaliser	- 51 266,67 €

En tenant compte des restes à réaliser 2017, la section d'investissement ressort en déficit de **- 67 214,40 €**.

M. SILVA : « Par rapport au budget prévisionnel, nous avons utilisé 700 000 € de moins, qui se ventilent principalement dans 4 grands champs : les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante dont 90 000 € de créances éteintes que l'on n'a pas utilisé ; et le virement à la section investissement : 261 000 € qui devraient être virés à la section investissement et qui ne l'ont pas été. Il y a de grands écarts entre le budget primitif et les réalisations ».

L'agent municipal du service finances présente les justifications techniques.

M. BUISINE : « La section investissement s'équilibre sans avoir à réaliser de transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement, nous avons voulu renforcer le fonds de roulement. Aujourd'hui, nous avons 91 jours de trésorerie; presque 3 mois alors que nous ne les avons pas en 2014 et nous réalisons alors des lignes de trésorerie coûteuses de 400 000 € ».

M. SILVA : « La trésorerie est une recette et n'entre pas en jeu ».

M. BUISINE : « En 2017, nous avons peu concrétisé d'investissements. Je rappelle que le train de vie de la Commune de 2009 à 2013 était de 24 % ramené aujourd'hui à 5,1 %. C'est la fin de période de chaste.

Je souhaitais réaliser une remarque : 88 % des articles inscrits en dépense de fonctionnement sont en baisse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le compte administratif 2017 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

5. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Monsieur LE MAIRE ayant quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur BUISINE Serge, Premier Adjoint préside.

Monsieur BUISINE expose que le compte administratif retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2017.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2017 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire suivant.

Les résultats des différentes sections sont présentés dans le document annexé au présent rapport.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	573 332,99 €
Excédent d'exploitation 2016	+ 55 614,23 €
Recettes de l'exercice	671 138,90 €
Solde d'exécution	153 420,14 €

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent d'exploitation de **153 420,14 €**.

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	104 655,23 €
Déficit d'investissement 2016	- 141 408,70 €
Recettes de l'exercice	303 776,93 €
Solde d'exécution	57 713 €

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent d'investissement de **57 713 €**.

RESTES A REALISER	
Restes à réaliser dépenses	3 793 €
Soldes restes à réaliser	3 793 €

En tenant compte des restes à réaliser 2017, la section d'investissement ressort en excédent pour **53 920 €**.

M. SILVA demande des explications sur certains articles, notamment sur celui portant sur l'achat de compteurs d'eau.

M. MARTIN : « Nous remplaçons 150 compteurs par an en moyenne car ces derniers n'ont pas une durée de vie supérieure à 10 ans. Par mesure d'économie, en 2017 nous n'avons pas réalisé ces changements ».

M. SILVA : « Je ne comprends pas cette explication car le budget dégage 150 000 € d'excédent ».

M. MARTIN indique qu'ils ont dû avoir d'autres priorités.

M. BERTHIAUX : « Nous avons pu dégager, grâce à l'augmentation des tarifs de l'eau, un excédent de 53 000 €, peut être a-t-on augmenté exagérément les tarifs ? ».

M. BUISINE : « Nous avons un budget complètement déséquilibré car les années précédentes les mesures nécessaires qui s'imposaient n'avaient pas été réalisées ; se fonder sur une augmentation du volume de la consommation d'eau est une donnée incertaine et les augmentations de tarifications permettront de réaliser des investissements qui étaient en retard, notamment un projet important de changement de conduite en éternit qu'il faudra réaliser d'ici 2-3 ans »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité

6. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur LE MAIRE ayant quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur BUISINE Serge, Premier Adjoint préside.

Monsieur BUISINE expose que le compte administratif retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées durant l'année budgétaire, correspondant ainsi aux titres de recettes et aux mandats réellement émis en 2017.

A ces opérations, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes de la gestion 2017 non réalisées à la clôture de l'exercice et qui seront reportées sur l'exercice budgétaire suivant.

Les résultats des différentes sections sont présentés dans le document annexé au présent rapport.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	70 649,53 €
Excédent d'exploitation 2016	+ 16 912,26 €
Recettes de l'exercice	94 198,58 €
Solde d'exécution	40 461,31 €

L'exécution du budget 2017 dégage donc un excédent d'exploitation de **40 461,31 €**.

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	25 032,61 €
Excédent d'investissement 2016	+ 95 571,18 €
Recettes de l'exercice	35 699,14 €
Solde d'exécution	106 237,71 €

L'exécution du budget 2017 dégage un excédent d'investissement de **106 237,71 €**.

RESTES A REALISER	
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €

L'exécution du budget 2017, dégage un excédent d'investissement en tenant compte des restes à réaliser 2017 de **106 237,71 €**.

M. SILVA demande des explications s'agissant des immobilisations non réalisées.

M. MARTIN : « Nous inscrivons chaque année des sommes prévisionnelles afin de s'assurer de la disponibilité des crédits ; si une pièce de la station d'épuration venait à casser, nous disposerions immédiatement des montants nécessaires pour réparer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil municipal.

7. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 653 869,88 €

M. SILVA souhaite connaître à quoi serviront les montants visés par l'affectation des résultats car il a pu constater qu'il y a 101 929 € de dépenses imprévues au budget primitif. Il indique que la Minorité municipale propose une somme supplémentaire de 100 000 € au bénéfice de la section d'investissement afin qu'il n'y ait plus qu'un prêt de 100 000 € au lieu des 200 000 € prévus. Il faut arrêter d'engranger des réserves financières et investir pour le Thoronet.

M. LE MAIRE lui répond que l'objectif de la Majorité municipale est de garder la somme inscrite aux imprévus s'il venait à y avoir des difficultés, tels que les événements naturels et autres inondations connues par le passé.

M. BUISINE indique qu'il respecte cette différence de point de vue comptable ; pour sa part, le but est double : tout d'abord ne plus faire appel à des lignes de trésorerie, ensuite par un emprunt la Commune peut amortir l'investissement car la durée de vie d'une toiture de l'hôtel de ville, comme celle de la voirie communale, est à long terme. Il indique avoir fait le choix de financer cependant ces opérations sur une durée d'amortissement inférieure à la durée de l'amortissement naturel.

M. LE MAIRE précise que le but est également de laisser en 2020, à la nouvelle équipe municipale, de la trésorerie pour ne pas faire subir ce que lui-même a pu rencontrer lorsqu'il est devenu Maire.

La Minorité municipale indique qu'elle votera contre car l'affectation des résultats ne répond pas à leur demande d'affectation de 100 000 € supplémentaires à la section investissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'affecter le résultat de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018, comme suivant :

Résultat de l'exercice 2017 - Excédent	653 869,88 €
Affectation du résultat 2017 à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068)	457 708,92 €
Report en fonctionnement R 002	196 160,96 €

Adopté à la majorité des voix exprimées

(Contre : M. et Mme BERTHIAUX, M. SILVA et son pouvoir)

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 153 420,14 €
- un excédent d'investissement de 53 920 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'affecter le résultat d'exploitation 2017 au budget primitif 2017, comme suivant :

Résultat de l'exercice 2017 - Excédent	153 420,14 €
Affectation du résultat 2017 à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte R1068)	60 000 €
Report en exploitation R 002	93 420,14 €

Adopté à l'unanimité

9. AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 40 461,31 €
- un excédent d'investissement de 106 237,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'affecter le résultat d'exploitation 2017 au budget primitif 2018, comme suivant :

Résultat de l'exercice 2017 - Excédent	40 461,31 €
Affectation du résultat 2017 à l'excédent d'exploitation reporté (compte R002)	40 461,31 €

Adopté à l'unanimité

M. BUISINE : « Le syndrome de la vérité, c'est de répéter la même chose.

Alors OUI, la coupe est à moitié vide depuis 2014 avec :

- Des budgets de fonctionnement sous contraintes,
- La quasi-disparition des subventions de l'État, de la Région et du Département,
- La suppression de la dotation parlementaire,

- La réduction drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement de 161 000€ en 4 ans,
- La contribution contestable de 91 538 € du Service Départementale d'Incendie de Secours du Var,
- Un enchaînement des hausses des charges de personnels comme les reclassements au niveau grade et revalorisation de point d'indice en 2017 décidées par l'État mais totalement supportés par la commune,
- Des hausses annoncées en rafale en 2018 des indices combustibles et carburants entre 6 et 9 %, des produits alimentaires entre 1,2% et 2%,
- Des transferts de compétences imposés par l'État et non compensés,
- Le coût des nouvelles normes, de diagnostic à fournir et formations (réseaux d'eau, BAFA, FAFD, habilitation électrique...) dévoreuses de temps et d'argent,
- La quasi-extinction des contrats aidés et des contrats d'avenir,
- Le coût des rythmes scolaires,
- Des créances admises en non-valeur pour des raisons conjoncturelles,
- Des investissements en berne difficiles à sanctuariser,
- L'exonération progressive de la Taxe d'Habitation à compenser par l'État jusqu'en 2020. Et après !
- Une faible évolution pour notre commune des bases d'imposition,
- Une faible revalorisation des valeurs locatives foncières,
- Etc.

La vérité, c'est que les communes sont une variable d'ajustement des déficits publics et des témoins impuissants d'un désengagement sans contrepartie ou si peu de l'État avec pour conséquences une remise en cause de l'autonomie de gestion des communes et une perte d'autonomie fiscale.

Et OUI parfois, il nous faut aussi regarder la coupe à moitié pleine mais toujours avec rigueur, pragmatisme et réalisme après avoir :

- Reconstitué prioritairement et progressivement depuis 2014 le fonds de roulement de notre commune et éviter l'appel des banques en trésorerie
- Maintenu les taux des impôts locaux pendant 7 ans, supporter la pression financière et les « restes à charges » de plus en plus lourds

La collectivité se doit de réviser néanmoins sa fiscalité directe et reconstruire en 2018 ses marges d'autofinancement puis programmer un plan de relance des investissements locaux avec un recours à une enveloppe de crédits auprès des organismes financiers en utilisant partiellement le levier fiscal sans obérer raisonnablement l'avenir.

D'une manière générale, dans la vie financière d'une commune, les évolutions ne peuvent être que progressives. Retrouver une croissance équilibrée, une autonomie financière durable requiert, à l'évidence, beaucoup de temps après un tel choc fiscal, structurel et conjoncturel ».

10. VOTE DE LA FISCALITE LOCALE 2018

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2018,

M. SILVA indique que la Minorité municipale n'est pas contre le fait de relever les taux car ne pas augmenter les impôts à ses limites mais elle propose de diviser par deux les augmentations proposées.

M. BUISINE explique que l'argument principal en faveur de l'augmentation proposée, repose sur le fait qu'une part de la population ne paiera plus la taxe d'habitation et qu'à ce titre, elle doit être considérée comme solidaire du reste de la population qui continuera à payer la taxe d'habitation.

M. LE MAIRE rappelle que la Commune ne sera plus autorisée à augmenter la taxe d'habitation l'an prochain.

M. BUISINE indique qu'il y a une nécessité de prendre des décisions, cela faisait 7 ans que les impôts n'avaient pas été augmentés. Il a constaté par une étude rétrospective de 2008 à 2017 portant sur tous les grands chapitres budgétaires, que les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement, il risque d'y avoir un effet ciseau. La Commune a perdu 10 points en 10 ans sur sa capacité d'auto-financement, cela ne peut pas continuer sachant que la capacité d'auto-financement par rapport à la même strate de population doit être de l'ordre de 15 % « bien entendu, il aurait été plus facile pour moi de dire que tout va bien et qu'il n'y a pas besoin de tout augmenter, mais ce n'est pas le cas ».

M. SILVA : « Je ne peux pas valider les augmentations qui vont à l'encontre des administrés, pour un foyer qui paie 1 500 € d'impôts, il y aura 110 € de taxe d'habitation en plus, 42 € pour la taxe sur le foncier bâti et 1 € pour la taxe foncière sur le non-bâti ».

M. BUISINE : « Ce que tu indiques est une vision à court terme, j'ai quant à moi une analyse sur le moyen et long terme ».

M. BOISBOURDIN : « Selon ce que dit M. le MAIRE c'est la dernière année pour laquelle nous pouvons augmenter les impôts et avoir par la suite une meilleure compensation de l'État ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE TROISIEME : D'autoriser le Maire à signer l'état 1259 correspondant.

LIBELLES	TAUX APPLIQUES PAR DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Taxe d'habitation	18,01 %
Taxe sur le foncier bâti	13,83 %
Taxe sur le foncier non bâti	85,38 %

Adopté à la majorité des voix exprimées

(Contre : M. et Mme BERTHIAUX, M. SILVA et son pouvoir)

11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017,

Après avoir procédé à l'affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018,

Après examen du projet de budget primitif 2018 qui s'établit comme suit :

➤ **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Propositions nouvelles 2018 :	2 900 704,25 €
Total :	2 900 704,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	196 160,96 €
Propositions nouvelles 2018 :	2 704 543,29 €
Total :	2 900 704,25 €

➤ **INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	15 947,73 €
Restes à réaliser :	51 266,67 €
Propositions nouvelles 2018 :	698 233,39 €
Total :	765 447,79 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	0 €
Restes à réaliser :	0 €
Propositions nouvelles 2018 :	765 447,79 €
Total :	765 447,79 €

<u>TOTAL BUDGET :</u>	3 666 152,04 €
------------------------------	-----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif 2018 du budget principal.

Adopté à la majorité des membres présents

(Abstention : M. et Mme BERTHIAUX, M. SILVA et son pouvoir)

M. BUISINE : « En conclusion en 2018, la commune s'est fixée comme objectifs :

- Maintenir voire diminuer ses dépenses de fonctionnement au niveau de l'indice des prix des dépenses communales,
- Poursuivre les processus et procédures de mutualisation,
- Stabiliser voire améliorer l'effet de ciseau, signe prémonitoire d'une détérioration future des comptes. Cet effet de ciseaux aurait dû être mis en évidence dès 2008 par une analyse des évolutions du budget principal et s'est accentué à partir de 2014 en raison notamment de la forte baisse de la dotation globale de fonctionnement et la suppression de diverses subventions,
- Améliorer ses capacités d'autofinancement et renouer avec l'investissement local,
- Une politique de maîtrise des effectifs après les derniers mouvements subis en 2017 ce qui contribuera en 2018 à une diminution de la masse salariale de près de 10% qui sera dû en partie à la radiation de 2 agents radiés des effectifs, au nombre des emplois d'avenir qui passe de 10 à 0 et aux 4 contrats aidés restants subventionnés par l'État d'abord à 75 % puis à 50 % et ramenés à 35 % en 2018. Cependant, il convient de nuancer cette diminution par une augmentation dû aux avancements de grade, aux formations payantes obligatoires et les provisions du capital décès non prévues les années précédentes.

Considérant les incertitudes politiques et économiques, la transformation notable du paysage institutionnel avec la montée en puissance de l'intercommunalité, nous devons plus que jamais en 2018 avoir les yeux rivés avec rigueur sur nos tableaux de prévisions et de réalisations tant en fonctionnement qu'en investissement, en s'appuyant sur les règles prudentielles en matière d'évolution des dépenses et de capacité de désendettement.

D'une manière générale, dans la vie financière d'une commune, les évolutions ne peuvent être que progressives. Retrouver une croissance équilibrée, requiert, à l'évidence, beaucoup de temps après un tel choc fiscal et budgétaire. Dans ces circonstances, tout est affaire de dosages, de choix, de priorités et d'espoir d'obtenir des aides de l'Etat par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, des subventions du Conseil Départemental pour remettre avec détermination et pragmatisme notre commune dans le sens de la marche ».

Des explications sont données sur les différents articles.

M. LE MAIRE donne notamment l'explication s'agissant des contrôles règlementaires des bâtiments, réalisés chaque année par le bureau de contrôle « VERITAS » dans le cadre d'un marché, à bons de commande, mutualisé avec la Communauté de Cœur du Var. Il indique qu'il ne souhaite pas réaliser les contrôles règlementaires obligatoires cette année, tant que les travaux de mise en conformité n'ont pas été réalisés ; c'est à l'issue de ces travaux qu'il sollicitera de nouveau le contrôle règlementaire.

Il rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) a été mandaté pour réaliser un nouveau projet de salle des fêtes.

La Minorité indique qu'ils s'abstiendront, considérant que leur proposition de diviser par deux l'augmentation de la fiscalité locale n'a pas été retenue.

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017,

Après avoir procédé à l'affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018,

Après examen du projet de budget primitif 2018 qui s'établit comme suit :

➤ **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES D'EXPLOITATION	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	0 €
Propositions nouvelles 2018 :	678 879,95 €
Total :	678 879,95 €

RECETTES D'EXPLOITATION	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	93 420,14 €
Propositions nouvelles 2018 :	585 459,81 €
Total :	678 879,95 €

➤ **INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	0 €
Restes à réaliser :	3 793 €
Propositions nouvelles 2018 :	279 731,08 €
Total :	283 524,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	57 713 €
Propositions nouvelles 2018 :	225 811,08 €
Total :	283 524,08 €

<u>TOTAL BUDGET :</u>	962 404,03 €
------------------------------	---------------------

M. MARTIN donne une explication quant à l'augmentation du montant prévisionnel des participations au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Entraigues : cela fait suite à l'effondrement récent du pont d'Entraigues pour lequel 9 communes, dont le Thoronet, vont devoir participer aux travaux de reprise.

M. SILVA demande une explication quant à la différence relevée entre le montant inscrit au budget primitif et le montant inscrit dans la note explicative s'agissant de la vente de l'eau potable présentant 100 000 € d'écart.

M. BUISINE et M. MARTIN s'engagent à apporter des réponses lors du prochain Conseil Municipal car la réponse est détenue par le chef des services technique et eaux qui a préparé le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau potable.

Adopté à la majorité des voix exprimées

(Abstention : Mme PELLERIN et son pouvoir, M. BOISBOURDIN.

Contre : M. et Mme BERTHIAUX, M. SILVA et son pouvoir)

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017,

Après avoir procéder à l'affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018,

Après examen du projet de budget primitif 2017 qui s'établit comme suit :

➤ **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES D'EXPLOITATION	
Propositions nouvelles 2018 :	122 101,88 €
Total :	122 101,88 €

RECETTES D'EXPLOITATION	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	40 461,31 €
Propositions nouvelles 2018 :	81 640,57 €
Total :	122 101,88 €

➤ **INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	0 €
Restes à réaliser :	0 €
Propositions nouvelles 2018 :	144 012,60 €
Total :	144 012,60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	106 237,71 €
Restes à réaliser :	0 €
Propositions nouvelles 2018 :	37 774,89 €
Total :	144 012,60 €

<u>TOTAL BUDGET :</u>	266 114,48 €
------------------------------	---------------------

M. SILVA demande une explication quant à la différence relevée entre le montant inscrit au BP et le montant inscrit dans la note explicative s'agissant de la redevance assainissement présentant 10 000 € d'écart.

M. BUISINE et M. MARTIN s'engagent à apporter des réponses lors du prochain Conseil Municipal car la réponse est détenue par le chef des services technique et eaux qui a préparé le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif 2018 annexe de l'assainissement.

Adopté à la majorité des voix exprimées

(Abstention : Mme PELLERIN et son pouvoir, M. BOISBOURDIN.

Contre : M. et Mme BERTHIAUX, M. SILVA et son pouvoir)

M. BUISINE tient à remercier les agents municipaux qui l'ont assisté dans cette élaboration budgétaire.

14. RÉFECTIONS DES CHEMINS COMMUNAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il importe de rénover certaines des voies appartenant au domaine de la Commune du Thoronet, empruntées chaque jour par les administrés.

Un ordre de priorité dans la programmation a été établi au regard de l'état dégradé constaté de certaines des voies.

Sont donc prévus des travaux pour les sites suivants : Chemin des Mourres (partie basse), chemin des hauts Mourres, chemin des Mourres aux Bertrands, hameau des Bertrands, chemin du Moutas (hors hameau), chemin du Clapier (hors hameau), chemin du Villard, chemin des Camails (hors hameau).

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Réfections des chemins communaux	Montant du projet H.T.	Financement municipal (20%)	Financement Conseil Départemental (80%)
TOTAL	164 888,50 €	32 977,70 €	131 910,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : De charger Monsieur le Maire de procéder aux travaux de réfections des chemins communaux.

ARTICLE SECOND : De charger Monsieur le Maire de réaliser le dossier de demande de subvention auprès du Département du Var pour un montant de 131 910,80 €.

Adopté à l'unanimité

15. RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la toiture actuelle de l'Hôtel de ville date de l'époque de la construction de ce bâtiment ancien soit 1850.

Malgré de multiples reprises et interventions ponctuelles, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la rénovation complète de la charpente qui ne supporte plus le poids de la toiture et concevoir l'isolation de cette dernière, jusqu'à présent absente.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville	Montant prévisionnel du projet H.T.	Financement municipal (20%)	Financement Conseil Départemental (80%)
TOTAL	40 000 €	8 000 €	32 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : De charger Monsieur le Maire de procéder aux travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville

ARTICLE SECOND : De charger Monsieur le Maire de réaliser le dossier de demande de subvention auprès du Département du Var pour un montant de 32 000 €.

Adopté à l'unanimité

16. RENOUVELLEMENT DES FENÊTRES-VOLETS DES LOGEMENTS COMMUNAUX, DESTINÉS EN PRIORITÉ AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des fenêtres-volets des logements communaux, destinés en priorité aux personnes en difficulté sociale. Il s'agit de fenêtres simple vitrage usées et de persiennes anciennes qui ne retiennent pas la chaleur ; cela impacte les budgets des personnes nécessiteuses logeant dans ces bâtiments. En outre, il est important de réaliser les menuiseries intérieures vétustes de ces mêmes bâtiments destinés à un public en situation de précarité.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Renouvellement des fenêtres-volets des logements communaux, destinés en priorité aux personnes en difficulté sociale	Montant du projet H.T.	Financement municipal (20%)	Financement Conseil Départemental (80%)
TOTAL	46 136,56 €	9 227,31 €	36 909,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : De charger Monsieur le Maire de procéder aux travaux de renouvellement des fenêtres-volets des logements communaux, destinés en priorité aux personnes en difficulté sociale.

ARTICLE SECOND : De charger Monsieur le Maire de réaliser le dossier de demande de subvention auprès du Département du Var pour un montant de 36 909,25 €.

Adopté à l'unanimité

17. ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR.

Le point est reporté.

18. RÉALISATION D'UNE CLIMATISATION RÉVERSIBLE À L'ÉCOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR.

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle du Groupe scolaire Lucie Aubrac ne dispose d'aucune climatisation alors que l'exposition de toutes les ouvertures sont tournées plein sud.

Les enseignantes ont relevé officiellement des températures élevées dès les beaux jours les contraignant certains jours à réaliser leurs cours en extérieur. De même, certains parents de scolaires en bas âge refusent désormais que leur enfant se rende au dortoir par crainte de les voir exposer à des températures inadéquates. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réaliser au plus tôt l'installation d'une climatisation/chauffage pour le bien-être des enfants scolarisés.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Réalisation d'une climatisation réversible à l'Ecole maternelle Lucie Aubrac	Montant du projet H.T.	Financement municipal (20%)	Financement Conseil Départemental (80%)
TOTAL	34 516,20 €	6 903,24 €	27 612,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : De charger Monsieur le Maire de procéder aux travaux de réalisation d'une climatisation réversible à l'Ecole maternelle Lucie Aubrac.

ARTICLE SECOND : De charger Monsieur le Maire de réaliser le dossier de demande de subvention auprès du Département du Var pour un montant de 27 612,96 €.

Adopté à l'unanimité

19. TRAVAUX D'EXTENSION ET RACCORDEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, CHEMIN DES RIMADES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR.

Monsieur le Maire propose de réaliser l'extension et raccordement de la conduite d'eau potable, chemin des Rimades car la conduite est sous-dimensionnée.

Cette conduite d'adduction d'eau potable qui dessert 6 habitations de trois personnes minimum est vétuste. La présente conduite est à ce jour en 63 PVC sur 270 mètres linéaires avec un dénivelé de plus de 30 m. Ce tuyau est partiellement obstrué par des dépôts de calcaire accumulés depuis plusieurs années.

Le débit est donc diminué et la commune rencontre de nombreuses difficultés d'alimentation sur les branchements d'habitations les plus hauts aux heures de fortes consommations notamment en période estivale durant lesquelles les maisons ne bénéficient plus de que d'un filet d'eau.

La conduite existante en 63 PVC devra être remplacé par un PEHD en 110. Une tranchée de 270 mètres linéaires doit être réalisée pour ces travaux.

Les branchements des 6 habitations devront être repris pour une alimentation conforme.

Cela permettra en outre, d'installer une borne à incendie.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Extension et raccordement de la conduite d'eau potable, chemin des Rimades.	Montant du projet H.T.	Financement municipal (20%)	Financement Conseil Départemental (80%)
TOTAL	36 063,67 €	7 212,73 €	28 850,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : De charger Monsieur le Maire de procéder aux travaux d'extension et raccordement de la conduite d'eau potable, chemin des Rimades.

ARTICLE SECOND : De charger Monsieur le Maire de réaliser le dossier de demande de subvention auprès du Département du Var pour un montant de 28 850,94 €.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire propose au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance une délibération portant sur l'installation des compteurs LINKY. L'assemblée délibérante y est favorable.

- Lecture du courrier portant sur la sécurité des riverains du hameau du Pont d'Argens sur la RD 17.
- Remerciements du Moto Club du Var et de l'Amicale d'Enduro Cabassois pour l'Enduro du Var 2018.
- M. le Maire donne lecture de l'article paru dans « Le Thoronet chez Vous », portant sur le Plan Local d'Urbanisme :

« En collaboration avec les services de l'État, la commune du Thoronet élabore son P.L.U. avec un cabinet d'urbanisme et l'appui technique de la Communauté de Communes Cœur du Var qui a réalisé à l'échelle intercommunale le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

Nota : *Le P.L.U proposé par la commune devra être compatible avec les objectifs et orientations du SCoT.*

Retrouvez ce dernier sur le site de la communauté de communes Cœur du Var : www.coeurduvar.com, dans l'onglet « Grands Dossiers ».

Le calendrier fixé en accord avec les différents partenaires permet d'envisager d'arrêter le projet de P.L.U. en janvier 2019.

Jusqu'à l'approbation du P.L.U, la commune demeurera en Règlement National d'Urbanisme et les services de l'État seront seuls juges pour accorder les permis de construire déposés en Mairie. C'est le maire ou son adjoint qui signe les autorisations, avec avis conforme de l'État.

D'ici janvier 2019, plusieurs phases sont prévues :

- ***Validation*** *de l'état des lieux de la commune, appelé « diagnostic », (Voir plus loin les grandes lignes du diagnostic)*
- ***Débat*** *autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Il s'agit du projet municipal d'aménagement du territoire à court et moyen terme. Le P.A.D.D devra par la suite être approuvé.*
- ***Réunions publiques***, *avant l'arrêt du P.L.U vous permettront de prendre connaissance du projet et de nous faire part de vos demandes et remarques. Ces réunions seront annoncées sur les panneaux d'affichage municipaux et dans votre bulletin municipal Le Thoronet Chez Vous.*

A l'issue de cette période d'élaboration du projet, une enquête publique sera réalisée au printemps 2019. La commune est également tenue de consulter les personnes publiques associées et de prendre en compte leur avis. L'approbation du projet n'intervient que 6 à 8 mois après que toutes les procédures administratives aient été réalisées.

Sans attendre l'étape officielle de la concertation avec l'enquête publique, vous êtes déjà nombreux à exprimer vos demandes par courrier. Ces dernières sont toutes conservées et feront chacune l'objet d'une étude.

Nota : Un registre est également à votre disposition au service urbanisme si vous souhaitez faire part de projets ou d'éléments que vous jugez nécessaires de porter à la connaissance des élus.

La démographie

- *Le Thoronet est une commune très attractive.*
- *Elle connaît une croissance démographique importante et continue depuis les années 1975. Ce dynamisme démographique se traduit par l'installation d'actifs avec enfants sur la commune. Les ménages accueillis sont principalement issus des catégories socioprofessionnelles tertiaires (cadres et professions intellectuelles supérieures), ainsi que de la catégorie des artisans-commerçants.*
- *Parallèlement presque un tiers des habitants avait 60 ans ou plus en 2012.*
- *La vie associative est riche et dynamique sur le village.*

L'habitat

- *L'évolution du parc de logements du Thoronet connaît une augmentation continue des résidences principales, avec une part de résidences secondaires qui reste importante (25%).*
- *Un monopole de l'habitat individuel sur la commune et une certaine inadéquation entre la part importante de petits ménages et la taille des logements (une majorité de grands logements de 4 pièces et plus).*

L'urbanisation de la commune du Thoronet s'organise en de multiples sites aux visages différents :

- *Un noyau villageois ancien.*
- *15 hameaux historiques, bénéficiant d'une grande qualité architecturale et paysagère.*
- *Des bâtisses isolées de caractère.*
- *Un fort développement de l'urbanisation pavillonnaire diffuse en périphérie du village et des hameaux.*

Ce type d'urbanisation particulièrement consommateur d'espace pose également des problèmes de desserte, tant par les voiries que par les réseaux, et d'intégration paysagère. La commune dispose par ailleurs d'un patrimoine bâti riche, qui constitue un atout touristique majeur (Abbaye du Thoronet notamment).

L'activité professionnelle

- *Importante augmentation du nombre d'actifs*
- *Taux de chômage en baisse*
- *Forte prédominance du secteur tertiaire*
- *Forte diminution de la part du secteur agricole*
- *Activité touristique importante*

Les actifs qui ne travaillent pas sur place vont principalement sur le Luc et Le Cannet, ainsi que sur Draguignan, Trans-en-Provence et Lorgues. On note également un allongement des déplacements domicile-travail.

Les équipements

Le niveau d'équipement commercial suit à retardement la croissance démographique malgré l'implantation au sud du village de quelques activités nouvelles :

- Les habitants fréquentent l'unité urbaine Le Luc / Le Cannet pour leurs achats.
- Les hameaux éloignés du village sont plus tournés vers Carcès, Vidauban, Lorgues.

Il existe une demande d'installation d'ateliers d'artisanat mais celle-ci se heurte à l'absence de locaux à louer dans le village.

Proportionnellement à la taille de la commune, le niveau d'équipements publics est relativement satisfaisant. On note toutefois un décalage entre les équipements existants et les besoins générés par la croissance démographique.

Malgré son étendue, le territoire bénéficie d'une bonne desserte routière.

L'environnement

La commune bénéficie d'un environnement calme avec des paysages diversifiés d'une grande qualité et un site classé sur le Vallon de l'Abbaye.

Elle est également concernée par plusieurs périmètres de protection et d'inventaires naturalistes qui témoignent de la richesse de la biodiversité communale. (3 ZNIEFF et 1 SIC Natura 2000)

Deux risques principaux affectent le territoire communal : le risque feux de forêt et le risque inondation ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



La secrétaire de séance

Mme Annick PELLERIN